

Communiqué

Quand les condoléances des fabricants ne suffisent pas

Montréal, le 14 mars 2024 – [La récente décision d'un jury de l'Illinois de condamner le fabricant de préparations pour nourrissons Mead Johnson de verser 60 M\\$ à des parents endeuillés](#) vient tristement nous rappeler que ces produits de substitution ne sont pas sans risques, contrairement à ce que cherchent à nous faire croire leurs fabricants. Or, non seulement a-t-il été maintes fois démontré que l'allaitement est largement supérieur à toute autre forme d'alimentation, on sait aussi que l'alimentation artificielle des nourrissons comporte de sérieux risques pour la santé, comme la possibilité de développer une entérocolite nécrosante, potentiellement mortelle pour les enfants en bas âge ou les bébés prématurés.

« Depuis des décennies, les fabricants de préparations pour nourrissons cherchent à convaincre parents, professionnel·les de la santé et autorités de santé publique que leurs produits constituent une solution de rechange sans risque à l'allaitement maternel, de sorte qu'aujourd'hui, ces produits sont largement banalisés, autant dans la sphère familiale que dans les établissements de santé. Le résultat net, c'est que des centaines de milliers de parents décident de donner des préparations pour nourrissons à leur enfant sans connaître les risques pour leur santé », a affirmé la directrice générale du Mouvement allaitement du Québec (MAQ), **Raphaëlle Petitjean**.

Si les fabricants sont bien sûr les premiers responsables de cette désinformation, le MAQ estime que l'on doit également pointer du doigt les gouvernements pour leur négligence à mettre en œuvre le *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel*. Le Canada, qui s'est pourtant volontairement engagé à implémenter ce Code, il y a de cela plus de 40 ans, fait toujours partie des trois seuls pays de l'OCDE, avec les États-Unis et le Japon, à n'avoir à ce jour pris aucune mesure pour implémenter efficacement le Code.

« Les fabricants de préparations pour nourrissons sont des entreprises privées, dont le seul objectif demeurera toujours de faire du profit. Mais les gouvernements, eux, ont la responsabilité de protéger la santé de la population, et particulièrement celle des nourrissons, ce qui rend l'inaction du Canada inexcusable. Il ne reste qu'à espérer que cette décision judiciaire agira comme catalyseur à l'implémentation rapide du Code, car l'histoire de ces parents n'est malheureusement pas unique, et se répétera tant que nos gouvernements n'agiront pas pour protéger l'alimentation infantile », a conclu **Raphaëlle Petitjean**.

À propos du MAQ

Le Mouvement Allaitement du Québec (MAQ) est l'organisme communautaire de référence en environnements favorables à l'allaitement. Dans de tels environnements, toutes les personnes et toutes les familles sont respectées et soutenues dans leur parcours d'allaitement et leurs situations concernant l'alimentation de leur enfant.

-30-

Information

Téléphone: 1-866-529-2221 poste 108

Courriel: medias@mouvementallaitement.org